

**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

**PROJET DE LOI 149 : DES MESURES D'ATTÉNUATION FISCALE POUR LES EMPLOYEURS  
SONT DEMANDÉES**

**Saint-Laurent, le 1<sup>er</sup> décembre 2017** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a comparu devant la commission de l'économie et du travail afin d'émettre ses commentaires et ses recommandations à l'égard du projet de loi 149 qui vise à augmenter les prestations, et donc les cotisations, du Régime des rentes du Québec (RRQ).

La FCCQ et la chambre de commerce Saint-Laurent-Mont-Royal (CCSLMR) sont préoccupées quant à la hausse du fardeau fiscal des entreprises causée par cette bonification et quant à l'absence de modifications visant à pérenniser le régime qui avaient pourtant été proposées en janvier dernier lors de précédentes consultations.

La FCCQ a d'ailleurs proposé que le gouvernement québécois s'inspire du Régime de pensions du Canada (RPC) quant au partage des risques assumés à part égale entre les cotisants du régime et ses prestataires et d'amorcer immédiatement les travaux d'un comité d'experts afin d'implanter des mesures efficaces visant à retarder l'âge de la retraite des québécois.

« Nous croyons que le projet de loi doit prévoir des modifications au régime de base afin de prémunir le régime sur les conséquences à long terme des enjeux démographiques du Québec qui pèseront lourds sur le RRQ. Sans l'implantation éventuelle de certaines modifications, le régime de retraite publique québécois pourrait apporter une pression indue sur les employeurs au détriment de la compétitivité de nos entreprises », ont déclaré Stéphane Forget, président-directeur général de la FCCQ et Éric Daignault, président de la CCSLMR.

Les travaux en regard de la retraite des québécois sont d'une importance cruciale pour la santé financière du Québec et des actions doivent être prises pour assurer la pérennité des régimes à long terme.

**À propos de la CCSLMR**

Active depuis 1981, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal est un lieu privilégié de rencontre pour les gens d'affaires de sa communauté ainsi qu'un porte-parole reconnu en matière de développement économique. Elle rassemble, informe et défend les intérêts de ses membres tout en étant un partenaire économique actif des entreprises de son territoire.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de quelque 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

### **Renseignements :**

#### **CCSLMR**

Fatima Jabrak  
Responsable des communications et du développement des affaires  
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal  
514.333.5222 p. 226 – fatimaj@ccsl-mr.com

#### **FCCQ**

Anik Le Marquand / Max Coloma  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
[communications@fccq.ca](mailto:communications@fccq.ca)  
514-844-9571, poste 3242